

# Congrès AFSP Strasbourg 2011

## Section 51 : Sociologie politique du sport

Lefèvre Nicolas, UFR STAPS URCA, LERP (JE, 253), nicolas.lefevre@univ-reims.fr

### Conditions professionnelles d'existence et absence de mobilisation collective des coureurs cyclistes professionnels

L'actualité du sport a été traversée ces dernières années par un ensemble de contestations collectives diverses de la part des sportifs professionnels<sup>1</sup>. Si ces mobilisations rappellent que les sportifs partagent avec les travailleurs ordinaires un ensemble de contraintes qui pèsent sur leurs conditions de travail spécifiques, elles montrent également qu'ils disposent à ce titre d'organisations syndicales pour défendre leurs intérêts. Ces dernières bénéficient d'ailleurs « d'une très forte adhésion [...] à leurs structures et à leur mots d'ordre »<sup>2</sup>. Ces syndicats présentent ainsi des taux d'adhésion de très loin supérieurs à ceux de leurs homologues du monde du travail ordinaire<sup>3</sup>, installant pour certains les sportifs au rang de « champions du syndicalisme »<sup>4</sup> ou de « la syndicalisation »<sup>5</sup>.

Pour autant, les processus à l'œuvre dans l'organisation de ce syndicalisme et ses conditions effectives de mise en œuvre sont encore largement méconnus aujourd'hui. De même, nous ne disposons d'aucune véritable information pour appréhender l'engagement concret des sportifs dans cette forme de militantisme. Face à la richesse bibliographique en sociologie et en sciences politiques qui traite ce type de problématique dans des univers de travail variés, force est de constater que se dresse un impensé dans le secteur sportif. A l'heure où la sociologie des mobilisations collectives et celle de l'engagement militant invitent à décroiser les perspectives d'analyse et leurs champs d'application<sup>6</sup>, il est visible que l'univers sportif reste à la marge de cette dynamique. Bien que plusieurs travaux en

---

<sup>1</sup> En 2008, l'Union Nationale des Footballeurs professionnels (UNFP) lance un appel à la grève contre la réforme envisagée du conseil d'administration de la Ligue professionnelle de football (LFP). Les présidents de clubs souhaitent que les statuts de la LFP soient modifiés pour obtenir la majorité des 25 voix au conseil d'administration. En avril 2009, c'est le Syndicat National des Basketteurs (SNB) qui se fait entendre contre une décision du comité directeur de la Ligue National de Basketball (LNB) de limiter le recrutement au sein des clubs de Pro A et B des joueurs qui n'ont pas été « localement formés ». En novembre 2009, ce sont presque tous les syndicats du monde sportif professionnel qui appellent à la mobilisation contre la suppression du droit à l'image collective.

<sup>2</sup> *Liaisons sociales*, 11/2009, titré « Les sportifs, champions du syndicalisme ».

<sup>3</sup> On observe ainsi que 93% des footballeurs sont affiliés à l'Union National des Footballeurs Professionnels, que 70% des joueurs de rugby le sont à Proval, 70% des basketteurs sont adhérents au Syndicat National des Basketteurs ou encore 50% des handballeurs à l'Association des Joueurs Professionnels de Handball, alors que le score à ce niveau sur l'ensemble des salariés en France peine à atteindre les 8%.

<sup>4</sup> *Liaisons sociales*, 11/2009.

<sup>5</sup> *Les Echos*, 18/05/2010, titré « Les sportifs, champions de la syndicalisation ».

<sup>6</sup> SAWICKI, Frédéric ; SIMEANT, Johanna. 2009. « Décroiser la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, Vol. LI, n°1, pp. 97-125.

sociologie aient abordé les questions des liens entre le monde politique et celui du sport<sup>7</sup>, on constate que seules quelques recherches se sont aventurées dans une analyse des formes de mobilisation collective et de militantisme de la part et autour des sportifs<sup>8</sup>. Pourtant, dès lors que l'on s'inscrit dans cette dernière perspective, il semble que les constats ne soient pas aussi univoques quant au caractère ordinaire des pratiques syndicales dans l'univers du sport professionnel. Un ensemble d'observations effectuées dans le cadre d'un travail sur le métier de coureur cycliste (Cf. méthodes d'enquête)<sup>9</sup> semble ainsi remettre en cause le fait que « les [sportifs] professionnels ont bien la fibre sociale »<sup>10</sup>.

D'une part, bien que le l'Union Nationale des Cyclistes Professionnels (UNCP)<sup>11</sup> connaisse des taux d'adhésion aussi importants que ceux de leurs homologues des autres disciplines, de nombreuses déclarations de coureurs pointent du doigt le peu d'intérêt de chacun lorsqu'il s'agit de défendre leur profession. Les propos tenus en 2006 par Sylvain Chavanel (coureur professionnel) vont dans ce sens : « On dit que les coureurs sont solidaires. C'est faux. C'est chacun pour sa gueule. Tout le monde veut manifester pour telle ou telle raison mais quand il faut réellement se bouger, on n'est jamais très nombreux à monter au créneau... »<sup>12</sup>. Un fort sentiment d'individualisme semble en effet organiser les pratiques professionnelles dans cet univers. D'autre part, il semble que l'UNCP ait toujours peiné à mobiliser les coureurs autour d'un véritable mouvement corporatiste. Richard Mariller, alors président de la Ligue du Cyclisme Professionnel Français (LCPF), déplorait à ce propos en 1991 : « Depuis près de quarante ans, l'Union National des Coureurs Professionnels (UNCP) essaie de regrouper l'effectif du peloton afin de défendre ses intérêts et de faire entendre sa voix. Depuis quarante ans, elle ne cesse de décliner, prêchant dans le désert, au point que cette année, huit coureurs seulement sur les quatre-vingt-douze licenciés ont réglé leur cotisation ! Depuis deux ans, la LCPF donne la possibilité au collègue des coureurs professionnels, en activité ou non, de se faire représenter au sein du Comité directeur en occupant quatre sièges qui lui sont réservés. La vérité nous oblige à révéler qu'il a fallu s'y reprendre à deux fois pour que ces postes soient pourvus, la première élection n'ayant enregistré que deux candidatures pour quatre places ! »<sup>13</sup>. Plus récemment, Carlos Da Cruz, vice-président de

---

<sup>7</sup> En autres CLEMENT, Jean.-Paul ; DEFRANCE, Jacques ; POCIELLO, Christian. (dir.). 1994. *Sport et pouvoirs au XXe siècle*, Grenoble, PUG ; DEFRANCE, Jacques. 2000. « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. XIII, n°50, pp. 13-27 ; BROHM, Jean-Marie. 2006. *La Tyrannie sportive. Théorie critique d'un opium du peuple*, Paris, Beauchesne.

<sup>8</sup> WAHL, Alfred. 1990. « Le mai 68 des footballeurs français », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. XXVI, n°1, pp.73-82 ; PRIMAUT, Didier. 2003. « Le syndicat national des basketteurs : une histoire édifiante pour le basket français », in ARCHAMBAULT, Fabien ; ARTIAGA, Loïc ; FREY, Pierre-Yves (dir). *L'aventure des « grands » hommes. Etudes sur l'histoire du basket-ball*, Limoges, Pulim, pp.189-204 ; SLIMANI, Hassen. 2006. « L'union nationale des footballeurs professionnels : de l'esprit de famille à la prestation de services », in ABALLEA, François. (dir.). *Action syndicale et innovation sociale, Cellule Gris*, n°11 ; CONTAMIN, Jean-Gabriel ; LE NOE, Olivier. 2010. « La coupe est pleine Videla ! Le Mondial 1978 entre politisation et dépolitisation », *Le Mouvement Social*, n°230, pp. 27-46 ; KAUFFMAN, Peter & Wolff, Eli.A. 2010. « Playing and protesting : sport as a vehicle for social change », *Journal of sport and social issues*, vol. XXXIV, n°2, pp.154-175.

<sup>9</sup> LEFEVRE, Nicolas. 2007. *Le cyclisme d'élite français : un modèle singulier de formation et d'emploi*. Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Nantes.

<sup>10</sup> Les Echos, 18/05/2010, *op. cit.*

<sup>11</sup> D'abord fondé en 1950 sous le nom d'Union des cyclistes professionnels français.

<sup>12</sup> *La France Cycliste*, n°2205, février/mars HS 2006.

<sup>13</sup> *La France Cycliste*, n°1874, 30 avril 1991.

l'UNCP, rappelait à son tour le faible engagement des coureurs dès lors qu'il s'agit de se rendre aux réunions syndicales : « Quand on dit que la majorité des coureurs français expriment certaines idées, c'est vrai pour ceux qui participent aux réunions de l'UNCP [...] Dans nos réunions, il y a vingt ou trente représentants sur plus d'une centaine de coureurs concernés. Normalement, il devrait y avoir deux à trois représentants par équipe. Mais certains groupes sportifs estiment que les problèmes actuels ne les regardent pas ou bien que l'UNCP ne sert à rien »<sup>14</sup>.

Au regard de ces éléments, un certain nombre de questions restent donc en suspend : comment expliquer cette forme d'individualisme des coureurs cyclistes ? Quelle réalité professionnelle traduit-elle ? Quels en sont les ressorts et, par là, les conditions de cette faible mobilisation collective des coureurs ? Pour comprendre les difficultés que peuvent éprouver les cyclistes professionnels à faire preuve d'un véritable « capital militant »<sup>15</sup>, nous reviendrons plus particulièrement sur leurs conditions professionnelles d'existence et sur les logiques spécifiques de leur univers de travail. Dans cette perspective nous aborderons la dynamique actuelle du marché du travail cycliste et l'organisation des solidarités internes au collectif de travail. Nous pointerons à ce niveau les conditions d'emploi et de travail des coureurs pour comprendre comment les formes de précarité, la différenciation des carrières, une organisation du travail concurrentielle et l'organisation d'une vie dans un espace professionnel séparé sont autant de facteurs inhibiteurs à la mobilisation collective en ce qu'ils participent à la désunion professionnelle et la construction de l'individualisme.

### Méthodes d'enquête

Notre proposition s'appuie sur un travail qui n'avait pas pour angle d'analyse premier celui de l'action syndical ou militante, mais qui traitait plus largement des conditions d'accès et d'exercice du métier de coureur cycliste<sup>16</sup>. Dans ce cadre, nous exploitons ici deux types de données :

- Une enquête par questionnaire a été menée au cours de l'année 2005 auprès de l'ensemble des coureurs professionnels français évoluant dans une équipe française (n=128). Cette enquête fut conduite en collaboration avec la Ligue du Cyclisme Professionnel Français (LCPF) et l'Union Nationale des Cyclistes Professionnels (UNCP). Cette enquête a eu un taux de réponse satisfaisant de 57% (n = 73, sans relance). Si les variables à l'étude dans ce questionnaire visaient à caractériser les tendances relatives aux trajectoires sportives et scolaires des coureurs, à leurs conditions de pratique, à leur environnement familial, ou à leurs conditions sociales d'existence, elles cherchaient également à cerner les conditions d'emploi et d'intégration professionnelle, leurs rapports à l'emploi et leurs représentations du métier.

<sup>14</sup> <http://www.cyclismag.com/article.php?sid=3200>

<sup>15</sup> MATONTI, Frédérique ; POUPEAU, Franck. 2004. « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, pp.4-11.

<sup>16</sup> LEFEVRE, Nicolas. 2007. *op. cit.*

- Du point de vue qualitatif, deux séries d'entretiens sont mobilisées : d'une part, trente-et-un entretiens de type biographique avec des coureurs amateurs et professionnels en activité, et avec d'anciens coureurs professionnels (ayant eu une carrière entre les années 1990 et 2000) ; d'autre part, dix-huit entretiens de type « semi-directifs » réalisés avec des cadres techniques de la fédération, des managers généraux et des directeurs sportifs d'équipes amateurs et professionnelles. Enfin deux entretiens approfondis ont été menés en janvier 2011 avec l'actuel président de l'UNCP et l'ancien secrétaire général (démissionnaire en 2010) et fondateur de l'association représentant les coureurs au niveau international (Coureurs Professionnels Associés - CPA).

### 1. « *L'intégration incertaine* » dans le métier

Ce que l'on peut appeler avec Serge Paugam (1999, 2000)<sup>17</sup> « l'intégration incertaine » dans leur métier – intégration reposant sur une satisfaction au travail mais dont la stabilité de l'emploi est faible – est sûrement ce qui est le plus à même de contenir les protestations des coureurs. Les contrats à durée déterminée dit « d'usage »<sup>18</sup> qui lient les coureurs à leur équipe les installent dans une incertitude constante concernant leur avenir, ce que rappelle Bruno (manager général d'une équipe professionnelle) : « *c'est des emplois précaires, tout est mis en cause tous les ans, tous les deux ans pour la plupart, très peu ont un contrat de trois ans* »<sup>19</sup>. Ainsi, comme tous salariés répondant de ce type « d'intégration incertaine », la protestation n'est pas envisageable pour les coureurs car « leur situation est beaucoup trop incertaine pour qu'ils puissent se le permettre »<sup>20</sup>. Pour le président de l'UNCP, il est évident que cette forme d'emploi est intimement responsable du faible engagement des coureurs autour d'une cause collective et syndicale : « *Aujourd'hui le premier problème dans tout ça, c'est la base de tout, c'est que le coureur cycliste c'est un précaire, c'est un précaire ! C'est des CDD et donc à partir de là t'es un kleenex ! Parce que c'est ça la réalité du terrain* ».

L'insécurité contractuelle fonctionne ainsi comme un moyen de pression assez dissuasif pour que les coureurs ne s'engagent trop dans des combats pour lesquels ils n'ont pas les armes nécessaires pour lutter. De fait, le mutisme ou la « langue de bois » semble être le lot commun des coureurs pour éviter de se mettre en porte à faux vis-à-vis de leur employeur, ce que souligne l'ancien secrétaire général du CPA :

*« Ils sont manipulés en permanence par leur groupe sportif, par leur employeur, parce qu'ils ont, sauf quelques grands coureurs, c'est à dire 10% du peloton, le reste ils ont la*

<sup>17</sup> PAUGAM, Serge. 1999. « Formes d'intégration professionnelle et attitudes syndicales et politiques ». *Revue française de sociologie*, vol. LX, n°4, pp.715-751 ; PAUGAM, Serge. 2000, *Le salarié de la précarité*, Paris : PUF.

<sup>18</sup> L'article 18 des accords collectifs 2006 précise que « l'emploi de coureur cycliste constitue un emploi pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée au sein d'un groupe cycliste professionnel et de son caractère par nature temporaire ».

<sup>19</sup> Entretien réalisé le 16/11/2006. Dans notre enquête 72% des coureurs déclarent avoir signé le premier contrat pour une durée de deux ans, et 25% pour une durée d'un an. Ces chiffres étant à relativiser au regard du règlement UCI qui impose la signature d'un contrat de deux ans minimum pour les néo-professionnels.

<sup>20</sup> PAUGAM, Serge. 1999. *op. cit.*, p. 729.

*trouille de ne pas retrouver un contrat. D'ailleurs à chaque fois que le coureur exprime quelque chose, tac, à la fin de l'année, c'est sûr qu'il n'a plus de contrat. [Donc] ils sont toujours là à faire attention à ce qu'ils disent [...] Parce qu'il y'a une énorme pression ! Et cette pression elle a toujours existait ».*

Les coûts d'entrée dans une mobilisation collective semblent donc bien trop importants pour les coureurs au regard des profits qu'ils peuvent espérer en retirer. Au niveau individuel, la vulnérabilité de la position des coureurs sur le marché du travail engendrée par la mise en place unique de CDD est un frein manifeste à la constitution d'un capital militant. Des prises de positions trop engagées ou contraire aux positions patronales semblent pouvoir remettre en cause une carrière :

*« Quand j'étais coureur au sein de l'UNCP, ça m'a aussi causé du tort, parce que ça ne se voit pas d'un bon œil des fois que t'es un coureur qui fasse partie de l'UNCP [...] ça m'a causé du tort. Peut-être que j'aurais pu faire encore deux ans supplémentaire si j'avais pas été membre de l'UNCP cinq ans auparavant, peut-être ? [...] Parce que bien sûr un syndicaliste dans une entreprise son emploi est sécurisé via la protection de salarié en tant que représentant syndical. Ça n'existe pas dans le vélo. Pourquoi ? Parce qu'il a un contrat d'un an ! Parce qu'il a un contrat d'un an... même si on lui dit : "oui, oui tu es préservé, t'inquiètes pas". Ah il va être préservé pendant son année de contrat, ils ne vont pas le virer, mais à la fin de l'année, ils ne vont pas lui dire, on te vire pas parce que t'es syndicaliste, mais ils vont le virer ! » (Président de l'UNCP).*

Au niveau collectif, c'est plutôt, comme le souligne Collovald et Matthieu<sup>21</sup> dans un autre contexte, le turn-over des salariés – à court terme par la brièveté des contrats (un à deux ans) et à plus long terme par la brièveté des carrières – qui nuit à un engagement militant. Le marché du cyclisme est très restreint. En France, il concerne moins de deux cents coureurs français. Aussi, ce que l'on peut appeler l'« armée de réserve » (les candidats potentiels au professionnalisme), est quant à elle importante. Les coureurs ont ainsi à l'esprit, notamment parce que les directeurs sportifs ne manquent pas de leur rappeler qu'il y a « *du monde à la porte* », que leur situation professionnelle n'est en rien assurée. Pour ceux qui durent dans le métier, il y a alors une sorte de sentiment d'être « privilégiés » en faisant partie d'une minorité d'élus. Dans cette perspective, bien que leur situation soit sans commune mesure comparable à celle des intérimaires des bâtiments tels que décrit par Nicolas Jounin (2008)<sup>22</sup>, on observe une similitude des effets de domination qu'autorise l'installation dans un statut précaire lorsque l'auteur souligne que ces intérimaires « sont assujettis par l'espoir de conserver une position relativement favorable à l'intérieur même de la précarité » (p. 29). Pour les cyclistes professionnels, en évitant toute prise de risque liée à une mobilisation collective, il s'agit en définitive de maintenir la relative stabilité qu'ils ont réussi à construire dans cet univers instable. En même temps qu'il sous-entend ce qu'elle doit aux effets de structures du cyclisme professionnel, ce dont nous traiterons davantage dans les parties

---

<sup>21</sup> COLLOVALD, Annie ; MATTHIEU, Lilian. 2009. « Mobilisation improbables et apprentissages d'un répertoire syndical », *Politix*, vol. XXII, n°86, pp. 119-143.

<sup>22</sup> JOUNIN, Nicolas. 2008. « Humiliations ordinaires et contestations silencieuses. La situation des travailleurs précaires des chantiers », *Sociétés contemporaines*, n°70, pp. 25-43.

suivantes, l'extrait d'entretien suivant avec un ancien directeur sportif rappelle comment cette instabilité de l'emploi dans laquelle sont installés les coureurs agit sur leurs conduites individuelles et collectives.

*« Ils sont quand même beaucoup plus prisonniers qu'on ne le pense, mais bon en même temps ils ont un manque de conscience de leur force collective [...] Et ça tient au fait que les coureurs ont une vie professionnelle très précaire, relativement courte, parce que les meilleurs font sept, huit ans, dix ans, mais on oublie tout ceux qui font un passage éclair, c'est-à-dire un an ou deux, et ceux qui font trois, quatre ans quasiment dans l'anonymat, donc la masse, la grande majorité de ces gars là est complètement dépendante du système et ils ont toujours peur de ne pas reconduire leur contrat parce qu'ils n'ont pas beaucoup de résultats, donc ils ne peuvent pas l'ouvrir. Et s'ils ne peuvent pas l'ouvrir, ils sont un peu dans la situation de l'employé dans une boîte avec un CDD qui, quasiment chaque soir, fait une prière pour que son contrat soit prolongé. Et ce n'est pas lui dans les moments difficiles qui va prendre une position avancée, parce qu'il sait que ça peut se retourner contre lui. C'est un peu féodal comme système [...] y'a une précarité quand même dans le cyclisme professionnel. Donc ça les met en danger. On le voit, ils ne disent rien les coureurs, à part ce qu'ils ont entendu dire ou répéter, ou parler la langue de bois, comme les directeurs sportifs, comme je l'ai fait à une époque, y'a pas beaucoup de gens qui font des coups d'éclats verbaux dans le milieu du cyclisme parce que le couvercle il est lourd, archi lourd. Les gars ils ont peur de se mettre en danger par rapport à leurs directeurs sportifs, par rapport à la société du Tour de France, par rapport à l'UCI parce qu'il ya une autre particularité, c'est que c'est une petite bulle, c'est une toute petite bulle le monde professionnel [...] dans ce système là il vaut mieux qu'ils la mettent un peu en veilleuse s'ils veulent durer longtemps parce qu'ils sont remplaçables [...] Pourquoi les gars ne sont pas solidaires ? Parce qu'ils ont la trouille »<sup>23</sup>.*

## **2. Des carrières différenciées**

Si les situations professionnelles des coureurs sont précaires (bien qu'ils ne soient pas tous exposés de la même manière à celle-ci), elles sont également variées. En ce sens, pour autant qu'ils aient aujourd'hui un statut commun reconnu, celui-ci ne peut empêcher la segmentation du marché et la différenciation de traitement (notamment salarial) entre les coureurs. Ceci participe à disperser les intérêts que chacun accorde au métier, et au final à affaiblir le projet collectif du syndicat. Cyril Guimard (président de l'UNCP en 1974) précisait à ce propos que « trop d'intérêts divergents existent au niveau des coureurs pour qu'ils s'engagent personnellement au nom de la communauté. Et ce n'est pas seulement par peur des représailles. En réalité, comment pouvez-vous obtenir de cent personnes un esprit homogène, une solidarité indestructible, alors que cinq ou six d'entre elles gagnent dix fois

---

<sup>23</sup> Entretien réalisé le 06/10/2005.

plus d'argent que les autres »<sup>24</sup>. Ce constat reste aujourd'hui valable. En effet, d'après notre enquête, si 5% des coureurs cyclistes interrogés déclarent gagner un salaire supérieur à 10 000 €, ils sont plus de 30% à percevoir un salaire entre 2000 et 3000 €, et plus de 37% à toucher un traitement inférieur à 2000 €. Aussi, pour quelques coureurs qui gagnent effectivement très bien leur vie, « environ 30% [...] touchent le salaire minimum fixé dans le cadre de l'accord paritaire »<sup>25</sup>, sachant que la majorité des coureurs « ne perçoit aucun droit d'image qui sont obligatoirement cédés à l'équipe »<sup>26</sup>. Bien que l'UCI indique que le salaire moyen des coureurs professionnels soit passé de 70 000 € annuel en 2002 à 136 000 € en 2009, pour Cédric Vasseur, président du CPA de 2007 à 2009, il paraît nécessaire de « revaloriser socialement le statut des coureurs » parmi lesquels il considère que certains sont encore traités comme « des ouvriers »<sup>27</sup>.

Cette différenciation des conditions professionnelles et salariales permettrait ici de comprendre que « [...] si la coalition n'est pas recherchée, ce peut être aussi parce qu'elle n'est pas plus payante que son absence »<sup>28</sup>. Par là, comme le soulignait Primault, dans le cas du Basket, le projet syndical sportif « défend un joueur virtuel – le joueur moyen – ou essaie de concilier la défense des stars et des sans-grades. Ceux-ci connaissent la situation la plus précaire, alors que les stars peuvent seules peser sur les décisions des clubs et éventuellement de la Ligue. Leur capacité à sensibiliser les médias et le pouvoir dont ils disposent dans les clubs les rendent de fait intouchables collectivement. Il y a là un paradoxe bien connu des théoriciens des organisations syndicales. Plus les écarts se creusent, plus il est difficile pour un syndicat d'assurer la cohésion du groupe, sauf à considérer que les stars joueraient systématiquement le jeu des intérêts collectifs, et donc le jeu des plus faibles. Cela arrive fréquemment, mais on ne peut espérer en réalité une règle systématique »<sup>29</sup>.

Ceci sous-entend d'une part que c'est la position – de dominant ou de dominé – dans l'espace professionnel qui autorise le sportif à se mobiliser pour le collectif, cette position déterminant finalement une partie des risques, quel qu'en soit l'issue, à s'engager dans la protestation au regard des ressources dont chacun dispose. En traitant la question de la régulation des compétences sur le marché du travail, Catherine Paradeise revient sur cet aspect des choses en notant qu'« il suffit qu'un travailleur soit à la fois nécessaire et rare pour que sa puissance de négociation personnelle (et sa contribution éventuelle à la puissance de

---

<sup>24</sup> GUIMARD, Cyril. *Un vélo dans la tête*, Paris, Solar, p.48.

<sup>25</sup> Les salaires minimums pour 2009 (accord paritaire UCI, AIGCP, CPA) sont les suivants : 33000 €/an brut pour les coureurs ProTour, 27500 € pour les coureurs continentaux, 26700 €/an brut pour les néo-professionnels en Pro-Tour, et 23000 €/an brut pour les néo-professionnels en Continental Pro. L'UCI Pro Tour est une réforme instaurée en 2005 qui consiste en un calendrier à l'image de celui qui fonctionne en Formule 1, avec un circuit regroupant un ensemble d'épreuves prestigieuses auxquelles un ensemble d'équipes, dites Pro Team, est obligé de participer. Le Pro Tour représente l'élite des équipes professionnelles. Viennent ensuite les équipes dites Continentales Pro., puis les équipes Continentales.

<sup>26</sup> *La lettre du sport*, n°549, vendredi 5 juin 2009.

<sup>27</sup> *L'humanité*, 26 juillet 2008, p. 17. Il déclarait : « Je suis très fâché, vous savez, de savoir qu'il y a des coureurs sur le Tour qui ne touchent que 2500 € par mois : oui ça existe ! Le coureur qui fait le Tour et le termine doit avoir plus de considération. Ça mis en rapport avec l'exploitation de leur image, il n'y a pas photo [...] oui dans le cyclisme aussi il y a des ouvriers »

<sup>28</sup> PARADEISE, Catherine. 1987. « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », *Sociologie du travail*, vol. XXIX, n° 1, pp. 35-46.

<sup>29</sup> PRIMAULT, Didier. 2003. *op. cit.*, p.197.

négociation collective) soit importante »<sup>30</sup>. D'autre part, pour que la mobilisation prenne forme, il faut également que l'intérêt de ceux qui occupent une position de dominant sur le marché du travail croise celui de ceux qui y sont dominés, ou que les dominants trouvent un intérêt à défendre les dominés. Dès lors que ces deux conditions sont réunies, alors des formes de mobilisations collectives peuvent émerger, ce qui dans le cyclisme ne semble pas aussi évident, comme le laisse entendre l'extrait d'entretien suivant avec cet ancien directeur sportif d'une équipe professionnelle :

*« Les mieux placés pour faire la grève, ce sont les leaders. Le mec qui est en tête de la coupe du monde ou du ProTour, ces gars là ils arrivent au départ d'une course, ils disent on fait grève on ne prend pas le départ, y'a tous leurs équipiers derrière, et avant de les faire bouger il va se passer un moment. Si c'est des coureurs qui sont entre la centième et la trois centième place au classement UCI, ils vont vite se faire dégager. C'est un rapport de force [...] Mais si les champions ne sont pas là, la grève ne peut pas avoir lieu, ce n'est pas possible. Et c'est là qu'ils ont une grosse responsabilité, mais ils n'en sont pas conscients d'ailleurs. Quelques-uns peut être, mais ça n'exclut pas l'individualisme ou certaines réflexion du genre "ok on prend part à la discussion mais est-ce qu'on est sûr que ça va apporter quelque chose ?", et puis ça cogite, et le soir y'a le directeur sportif qui lui a reçu un coup de téléphone de sponsors en disant "mais dit donc, moi je paye pour être vu à la télé je ne paye pas pour qu'on soit en grève". Alors y'a le directeur sportif qui vient essayer de pousser ses coureurs. Donc y'a tout un système qui se met en route pour les remettre sur les rails »<sup>31</sup>.*

Dit autrement, un ancien coureur professionnel revient sur ces conditions de précarisation et de différence de situations des coureurs lorsqu'il nous raconte le mouvement de grève qu'il a vécu contre l'imposition du port du casque rigide par l'UCI en 1991. Il précise à la fin de son récit que « les coureurs n'ont pas le choix » parce qu' « il y a toujours plusieurs moyens de pression » qui pèsent sur « le plus faible », « sur le mec sous-payés », sur « le petit qui ne va pas trouver de contrat » et pour qui « le gros ne lui viendra pas en aide pour lui trouver un job juste parce qu'il a manifesté avec lui »<sup>32</sup>.

### **3. Une organisation du travail concurrentielle**

A cette dynamique de forte différenciation des carrières s'ajoute également une concurrence interne au groupe de travail dont l'impact est tout aussi important sur la volonté

---

<sup>30</sup> PARADEISE, Catherine. 1987. *op. cit.*, p. 42. Ce fut notamment le cas en 1978 lors de la contestation des coureurs sur le Tour de France dans l'étape Tarbes - Valence d'Agen où l'ensemble du peloton neutralisa la course en roulant à allure modeste et en franchissant la ligne d'arrivée à pieds. Cette contestation fut menée par les principaux leaders du peloton en particulier Bernard Hinault, le Belge Freddy Maertens ou encore le néerlandais Hennie Kuiper. A cette occasion les coureurs ont voulu manifesté leur mécontentement face à l'organisateur qui avait multiplié les transferts durant l'épreuve ainsi que les demi-étapes, ce qui réduisait les temps de récupération pour les coureurs et rendait la course plus éprouvante.

<sup>31</sup> Entretien réalisé le 06/10/2005.

<sup>32</sup> Entretien réalisé le 16/12/2005.

de chacun de se mobiliser pour défendre des intérêts catégoriels. Un des directeurs sportifs interrogés exprimait en ce sens :

*« Les coureurs s'expriment peu ou en ordre dispersé. Mais c'est normal. C'est comme ça parce qu'aujourd'hui, je vais dire un truc très con, quel est le point commun entre Lance Armstrong et allez, je vais prendre un néo-pro de chez moi ou un pro, un Fabien Patanchon ? Ils ne sont pas dans le même monde. Ils ne se sont jamais adressé la parole. Ils n'ont rien en commun philosophiquement, ils n'ont rien en commun. Ils partagent la même route, c'est tout ! Et ils sont en situation de concurrence en plus »<sup>33</sup>.*

On touche ici à la forme très spécifique d'organisation du travail cycliste. Les principes organisationnels qui régissent ce dernier reposent sur l'ambiguïté suivante : « *le cyclisme est un sport collectif avec un classement individuel* »<sup>34</sup> ou, pour le dire autrement, « *un sport individuel qui se pratique en équipe* »<sup>35</sup>. Dans ce cadre, fonctionne la notion de « compétence collective »<sup>36</sup> qui renvoie à une organisation reposant sur « les champs de compétence du groupe ou de l'équipe »<sup>37</sup> pour atteindre un objectif. Les résultats obtenus par un coureur deviennent l'œuvre de l'orchestration collective des compétences individuelles de chaque membre de l'équipe. De plus, il faut ajouter que le cyclisme professionnel est un univers où le don de soi pour le collectif et la dévotion à l'équipe sont fortement valorisés. Les conditions d'expression des compétences individuelles répondent dans cette logique à un fort contrôle collectif, où paradoxalement toute forme d'individualisme est sanctionnée négativement<sup>38</sup>.

Cependant, les coureurs sont en concurrence les uns avec les autres dès lors qu'il s'agit de se faire valoir sur le marché du travail. Si cette concurrence s'exprime inévitablement et logiquement entre adversaires, elle s'exprime tout autant au sein du même collectif de travail – « *c'est super individualiste parce que déjà t'es en concurrence direct même si t'as le même maillot* »<sup>39</sup>. Alors que l'organisation collective du travail est valorisée au quotidien, la carrière du coureur est quant à elle profondément emprunte de processus valorisation individuelle. Dès lors, cette concurrence se joue à un double niveau. Le premier niveau opère sur la sélection

---

<sup>33</sup> Entretien réalisé le 04/12/2006.

<sup>34</sup> Cyril Guimard, directeur sportif. *Vélo Sprint 2000*, n°263, 1991, p. 11.

<sup>35</sup> Bernard, directeur sportif d'une équipe professionnelle.

<sup>36</sup> PARADEISE, Catherine ; LICHTENBERGER, Yves. 2001. « Compétence, compétences ». *Sociologie du travail*, vol. XLII, n° 1, pp. 33-48.

<sup>37</sup> MAURICE, Marc. 1986. « La qualification comme rapport social : à propos de la qualification comme mise en forme du travail », in SALAIS, Robert ; THEVENOT, Laurent. (dir), *Le travail : marchés, règles, conventions*, Paris, Economica, pp. 179-192, p. 189.

<sup>38</sup> Pour un développement plus complet sur ces formes d'organisations du travail voir LEFEVRE, Nicolas. 2009. « Sacrifice et confiance sur le marché du travail cycliste : entre stratégie de valorisation et modes de domination », in BERTHO, Alain ; GAUMONT-PRA, Hélène ; SERRY, Hervé (dir.), *La confiance et le conflit*, Travaux et documents n°44, Université Paris 8 Vincennes St-Denis, pp. 17-34 ; LEFEVRE, Nicolas. 2010. « Formation et modes de domination des nouveaux entrants sur le marché du travail cycliste », in FAURE Jean-Michel ; FLEURIEL, Sébastien. (dir.), *Excellences sportives. Economie d'un capital spécifique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, pp. 45-60 ; LEFEVRE, Nicolas. 2010. « Compétences professionnelles et économie des rapports sociaux sur le marché du travail cycliste », in GASPARINI William ; PICHOT, Lilian. (dir.), *Compétences, activité de travail et emploi. Sport et corps dans les organisations contemporaines*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

<sup>39</sup> Sylvain, 36 ans, ancien coureur professionnel, entretien réalisé le 16/12/2005.

entre les coureurs d'une même équipe aux plus belles épreuves de la saison. A ce propos Dominique Garde (coureur professionnel) rapportait :

*« C'est un milieu forcément individualiste. A cause de cela, il y a des barrières et pas toujours une discussion franche; par exemple, je disais toujours aux jeunes qui me demandaient un conseil : "pense d'abord que si je peux te prendre ta piquer ta place pour telle ou telle course, je le ferai". Après, j'essayais de le guider, de répondre à sa demande, tout en lui disant bien que je ne lui ferais pas de cadeaux. C'est un métier de concurrence »<sup>40</sup>.*

Le second niveau quant à lui renvoie aux capacités du coureur à réaliser une performance sur les épreuves pour lesquelles il a été sélectionné. Lorsqu'ils se rencontrent, ces deux niveaux de concurrence déterminent finalement la visibilité du coureur sur le marché, son employabilité et au final sa valeur marchande, ce que l'on comprend avec Stéphane (coureur professionnel) :

*« Tout le monde est bien avec tout le monde, et tout le monde est prêt à rendre service à tout le monde, sauf qu'à un moment donné s'ils peuvent tirer la couverture de leur côté ils le font quoi. Je veux dire tu mets cinq gars dans une équipe qui peuvent prétendre à la gagne, ils ne vont pas regarder longtemps pour savoir qui ils vont pouvoir faire gagner quoi. Ils vont essayer de gagner ! Donc chacun est conscient que le salaire c'est pas le copain d'à côté qui va te le faire gonfler. Au bout d'un moment faut marcher, faut faire parler de soi etc. Donc c'est un milieu où finalement il faut faire ses preuves et puis voilà, faut pas se laisser marcher dessus. Donc à ce jeu là forcément, t'as pas forcément envie d'écraser les autres, mais à un moment donné t'auras peut être envie quand même de leur baiser la gueule une fois ou deux »<sup>41</sup>.*

#### **4. Vivre de sa passion dans un « espace séparé »**

Enfin, pour conclure sur les dimensions du métier qui se poseraient comme inhibitrices à la mobilisation collective, il convient de revenir sur les conditions de vie des coureurs qui enferment ces derniers dans un « espace séparé » du monde profane. Entièrement dévoué à la compétition, le métier impose une vie à contre-temps et à contre-espace du monde ordinaire qui accapare toutes les dimensions de la vie des coureurs, et qui ne laisse finalement que peu de place à d'autres formes d'investissement – *« le problème des coureurs c'est qu'ils sont en activité et tant qu'on est en activité c'est difficile d'avoir une vraie vie associative ou syndicale à côté. On ne peut pas tout faire »<sup>42</sup>*. Les conditions d'exercice du métier de coureur cycliste sont en effet intimement liées à tout un ensemble de processus de séparation fait de

---

<sup>40</sup> *Vélo sprint 2000*, n°271, novembre 1991, p.32

<sup>41</sup> Entretien réalisé le 12/01/2007.

<sup>42</sup> Gilbert, manager général d'une équipe professionnelle, entretien réalisé le 04/12/2006. Il faut ici préciser qu'aucun coureur en activité n'est membre du bureau de l'UNCP. Tous les postes occupés à ce niveau sont assurés (bénévolement) par des anciens coureurs cyclistes.

ruptures et de reniements avec toutes les pratiques de la vie ordinaire afin se conformer aux exigences d'une pratique d'élite exclusive et intensive. Ces ruptures se construisent progressivement dans l'adoption de comportements qui trouvent leur principe « dans les dispositions nouvelles [que les coureurs] acquièrent au fur et à mesure de leur entrée sur l'espace des sports de haut niveau »<sup>43</sup>. Ces derniers « se construisent ainsi comme une seconde nature, en s'installant dans un autre monde, dans lequel l'exploit physique devient une pratique ordinaire »<sup>44</sup>.

Si ce mode d'existence semble être propice à la constitution d'un « nous » mobilisateur, en réalité l'itinérance et le turn-over qui l'organise se posent comme des obstacles importants à l'organisation d'un mouvement collectif et syndical. Les coureurs sont en effet dispersés géographiquement tout au long de l'année à travers l'Europe ou le monde. Ils sont également susceptibles de changer d'équipiers régulièrement selon la programmation de courses annuelles de chacun. Ce turn-over des équipes de travail qui se cumule à une activité itinérante est alors peu propice aux échanges et à une prise de conscience collective des problèmes inhérents à la profession ou encore aux problèmes particuliers vécus par les uns et les autres. Comme le soulignait Jacques Calvet dans ses travaux, « le seul lieu de discussion est en fait le peloton, mais à quarante kilomètres à l'heure, il est peu facile d'organiser l'action collective, institutionnalisée ou non »<sup>45</sup>. Nous pouvons faire ici un parallèle avec le secteur du nettoyage tel que décrit par Jean-Michel Denis lorsque l'auteur note que « la dissémination des sites de travail et la segmentation des collectifs de salariés liées à la spécificité du travail en chantier, et le cumul des précarités des agents de nettoyage constituent autant d'obstacles à l'implantation et au développement syndical »<sup>46</sup>. Cet aspect des choses se remarque particulièrement dans les propos suivant du président de l'UNCP qui revient sur les difficultés éprouvées pour élire les délégués du personnel au sein d'une équipe :

*« Y'a des élections qui ont été faites, ou qui ont tenté d'être faite au détriment des coureurs cette année dans une équipe, et qu'on a fait annuler parce que les coureurs ils regardaient les petits oiseaux et ils ne s'en sont pas occupés ! Mais pourquoi ? Parce que normalement l'employeur est tenu d'afficher au sein de l'entreprise les élections du personnel. Et ton personnel il est où ? Il est au quatre coins de la France et du monde. Ah tu peux l'afficher au service course<sup>47</sup>, y'a pas un coureur qui va le voir ! Voilà toute la problématique. Et puis en plus de ça tu as combien de coureur dans le même groupe au même endroit ? T'en as pratiquement jamais ! Quand je dis ils sont aux quatre coins de la France c'est vraiment le terme [...] »*

---

<sup>43</sup> SUAUD, Charles. 1996. « Les choix et responsabilités des sportifs de haut niveau. Propositions pour une problématique et la mise en oeuvre d'un comparatisme », in *Colloque Franco-Finlandais, 20 avril 1995*, Musée National du Sport, 21 avril Institut Finlandais, Paris, Revue EPS France, pp. 16-23, p. 18.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> CALVET, Jacques. 1981, *Le mythe des géants de la route*. Grenoble, PUG, p.104.

<sup>46</sup> DENIS, Jean-Michel. 2009. « "Dans le nettoyage, on ne fait pas du syndicalisme comme chez Renault !" Implantation et stratégies syndicales dans le secteur du nettoyage », *Politix*, vol. 22, n°1, p.105-126, p.85.

<sup>47</sup> Le service course est le lieu où l'on retrouve les services administratifs ainsi que les services techniques de l'équipe (c'est à cet endroit qu'est entreposé tout le matériel nécessaire au fonctionnement de l'équipe). C'est un lieu où ne se rendent presque jamais les coureurs.

D'autre part, cette dynamique qui fonde la culture professionnelle des coureurs participe d'une certaine manière au désintérêt des ces derniers face à un ensemble de questions sociales en les cloisonnant dans un univers où tout est pensé et organisé de manière à ce que les moindres contraintes relatives à la vie quotidienne leur soient évitées, et ce afin que seules la compétition et la performance préoccupent leur esprit, au point de les rendre complètement « assistés », comme le laisse entendre Yves, ancien directeur sportif :

*« Il ya un vrai manque de conscience. Il ya un vrai manque de conscience et un manque de culture. Je les ai côtoyés pendant dix ans. Le matin la seule chose qu'ils avaient en général envie de lire, c'était L'Equipe qui relatait la course de la veille. Il n'y avait pas beaucoup d'attrait pour ce qu'il se passait dans le monde [...] Donc un manque de conscience tout court. Et puis aussi le sentiment de vivre une vie, une vie un peu exceptionnelle, une vie de rêve malgré tout qui, comment dire, pas qui inhibe, mais c'est comme si elle coupait les organes de réflexion en fait. Ils sont à fond dans la compét' [...] ils vivent en vas clos, ils sont hyper assistés [...] Enfin tout est conditionné pour les amenés dans les meilleurs dispositions à la compétition. Donc il ya aussi, comment dire, c'est le système aussi qui les rend comme ça. C'est-à-dire le système d'assistance aux professionnels ne fait rien pour les rendre indépendants. Puisque le système est censé leur donner tous les moyens et les meilleures conditions pour être performant le jour de la course, c'est-à-dire pas fatigué, bien concentré, une vision de la course etc. Mais une vision de la course et une vision du métier n'inclut pas obligatoirement d'avoir une vision politique et économique du monde »<sup>48</sup>.*

Les coureurs en viennent de la sorte à penser et ne se penser qu'au travers du seul prisme du cyclisme, ce que rappelle également le président de l'UNCP : « *Le coureur lui il ne pense qu'à une chose, ne pas être malade, à faire son entraînement et à être compétitif, c'est tout ! Après le reste, de savoir qu'il est dans un milieu professionnel et qu'il est aussi coureur cycliste professionnel, y'a 5% des coureurs qui en ont vraiment conscience* ». Dans ce sens, nous pourrions multiplier à l'envi les exemples de discours rapportant que les coureurs ont la sensation de vivre dans une « bulle épaisse [...] déconnecté de tout »<sup>49</sup>, où « [ils] ne pense[nt] qu'à ça »<sup>50</sup> au point d'avoir « du mal à se rendre compte de la vie à côté » et d'en arriver « même à perdre le sens des réalités »<sup>51</sup>. Alors que le processus d'engagement et d'adhésion syndicale est fortement marqué par l'importance des réseaux relationnel, familial ou professionnel<sup>52</sup>, et que la construction d'un capital militant fait l'objet d'un processus de socialisation spécifique<sup>53</sup>, on comprend que cet enfermement objectif et symbolique entre condisciples qu'impose le métier n'autorise pas ce type de socialisation et d'élargissement du réseau favorable à une sensibilisation à un engagement militant ou politique.

<sup>48</sup> Entretien réalisé le 06/10/2005.

<sup>49</sup> Eric Leblacher, coureur professionnel, *L'Equipe*, 23/11/2006.

<sup>50</sup> Maurice, 41 ans, ancien professionnel.

<sup>51</sup> Marc, 27 ans, professionnel.

<sup>52</sup> DURIEZ, Bruno ; SAWICKI, Frédéric. 2003. « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale : le cas de la CFDT », *Politix*, vol. XVI, n° 63, pp. 17-57 ; PIGENET, Michel. 2003. « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, vol. XVI, n°63, pp.79-90.

<sup>53</sup> COLLOVALD, Annie ; MATTHIEU, L.ilian. 2009. *op. cit.*

Enfin, ce dernier aspect des choses est redoublé par la conception vocationnelle et passionnelle attachée au métier<sup>54</sup>. Si elle rend acceptable les règles du jeu et les modes de domination qui les accompagnent, elle affaiblit également les volontés revendicatives ou contestatrices qui ne seraient pas en accord ce type de conception qui, dans son sens profond, fait des contraintes de la pratique des choses que l'on se doit d'accepter, tout comme on en accepte les bons côtés. Ainsi, pour rendre tolérable les formes de domination dont ils peuvent faire l'objet, les coureurs rattrapent l'institution du bon côté, c'est-à-dire celui qui leur permet de rendre possible la réalisation de leur aspiration (sur le mode du « *on ne va pas se plaindre, on a la chance de vivre de notre passion* »). Plus encore, le fait d'avoir le sentiment heureux de pouvoir vivre de sa passion – ce qui représente le premier aspect le plus agréable du métier pour 48,4% des coureurs<sup>55</sup> – amène nombre d'entre eux à dénier la forme travaillée de leur activité, à l'exemple de Maurice (41 ans, ancien coureur professionnel) : « *J'ai toujours fait du sport de haut niveau, pour moi ce n'était pas un travail. Je ne me levais pas le matin en me disant ce matin je vais travailler, je prenais le vélo, si j'allais faire deux cent bornes c'était un sport, ça n'a jamais été un travail* ». Le sentiment de liberté qui en résulte exprime alors avec force la double vérité du travail<sup>56</sup> dans laquelle l'investissement « corps et âme » des coureurs conduit à méconnaître les formes d'exploitation dont ils peuvent être l'objet. Dans ces conditions, comment se construire une conscience syndicale en lien avec les problématiques du travail alors même que ce dernier n'est pas pensé comme tel par les coureurs ? C'est ainsi ce que sous-entendent les propos suivant de Stéphane qui fut fonctionnaire de police avant de passer dans les rangs professionnel. En parlant de ses pairs, il précise :

*« Ils n'ont pas cet aspect professionnel en fait, ils n'ont pas cette perception là. Moi les syndicats etc. je connais parce qu'en tant que fonctionnaire on y prétend. Mais eux en fait ils en sont encore un faire un sport, ils n'ont pas cette conscience professionnelle. J'ai l'impression que ça les dépasse un peu quoi. Ils ne raisonnent pas en tant que conscience professionnel. Ils ont leur conscience sportive c'est tout »*<sup>57</sup>.

## 5. Conclusion : des coureurs sans représentativité

Compris « comme des pratiques sociales orientées vers l'utilité collective »<sup>58</sup>, nous avons voulu montrer dans cette proposition que les engagements trouvent peu d'assise dans l'univers du cyclisme. Cet état de fait relève à la fois d'une précarisation importante des emplois et de logiques de carrières fortement individualisées et différenciées. Une des conséquences de cet état de fait est que les coureurs et leurs représentants occupent

---

<sup>54</sup> LEFEVRE, Nicolas. 2010. « Construction sociale du don et de la vocation de cycliste », *Sociétés contemporaines*, n°80, pp. 47-72.

<sup>55</sup> Sentiment entretenu en permanence par l'entourage des coureurs au sein des équipes. Comme nous le rappelle Bruno (manager général d'une équipe professionnelle) lors d'un entretien : « *t'as cinquante raisons de dire "j'ai de la chance" quand tu es pro* ».

<sup>56</sup> BOURDIEU, Pierre. 2003. [1997] *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil.

<sup>57</sup> Entretien réalisé le 12/01/2007.

<sup>58</sup> NICOURD, Sandrine. 2007. « Les engagements ont-ils vraiment changé ? », *Sociologie Pratiques*, n°15, pp.1-5, 2007, p. 2.

aujourd'hui une position dominée sur l'échiquier du cyclisme professionnel international. La très faible mobilisation collective des coureurs a en effet contribué à ce que les organisations censées les représenter sont aujourd'hui peu à même de peser dans les débats d'importance qui structurent le cyclisme, et rend de fait leurs positions inaudibles au sein des instances dirigeantes en même temps qu'elle accentue l'individualisation du rapport de force avec leur employeur. Aussi lorsqu'on interroge l'ancien secrétaire général sur le pouvoir de négociation du CPA au sein des diverses instances du cyclisme internationale, sa réponse est sans appel : « *Honnêtement non ! Le CPA n'a pas de pouvoir de négociation. Je vous mentirais si je vous disais le contraire. [...] C'est pas que je veux cracher dans la soupe ou ternir l'image des coureurs, mais c'est comme ça malheureusement* ». Le nouveau président du CPA, l'italien Gianni Bugno (ancien coureur professionnel), fait le même constat à sa prise de fonction au début du mois de mai 2010 en soulignant que « le CPA manque de représentativité depuis toujours parce que la participation des coureurs y est réduite » et que cette situation « affaiblit souvent son action politique et son autorité à l'égard des équipes, des organisateurs, de l'UCI et des médias »<sup>59</sup>.

De fait, comme le rappelle Bruno Roussel (ancien directeur sportif), dans cette configuration où les rapports de pouvoir leur sont largement défavorables, « les coureurs n'ont droit à aucune reconnaissance ni revendication sociales, ils sont symboliquement rassemblés dans des commissions minoritaires mais n'infléchissent en aucune manière une politique qui les concerne pourtant au premier chef »<sup>60</sup>. En ce sens, il ressort assez communément chez les coureurs un fort sentiment de n'être que « *les pions du système* »<sup>61</sup> ou des « *panneaux publicitaires* »<sup>62</sup> au service d'un jeu sportif et commercial sur lequel ils n'ont en définitif aucun pouvoir de décision<sup>63</sup>. En dehors de leur équipe, les coureurs considèrent ainsi qu'ils n'ont que très peu la possibilité de faire entendre leur voix dans les diverses institutions qui organisent le cyclisme, et dans lesquelles sont prises des décisions qui les concernent directement. 72,6% des coureurs considèrent qu'ils ont les moyens de faire entendre leur voix au sein de leur équipe. Ils ne sont plus que 45,2% à penser qu'ils peuvent s'exprimer au sein de la FFC/LCPF, et seulement 6,8% au sein de l'UCI.

Au-delà du seul cas singulier des coureurs cyclistes, l'ensemble des éléments apportés ici invite finalement à une réflexion plus globale sur les formes de militantisme et de syndicalisme dans l'univers du sport professionnel : les sportifs ont-ils les moyens de se mobiliser ? Quelles formes prennent ces mobilisations ? Quels en sont les freins ? Qui défend les sportifs ? Comment cette défense s'organise-t-elle ? Quels sont les enjeux de l'action

---

<sup>59</sup> <http://www.velo101.com/pros/article/lactu-du-7-mai--961>, consulté le 13 avril 2011.

<sup>60</sup> ROUSSEL, Bruno. 2001, *Tour de vices*. Paris, Hachette, p. 220.

<sup>61</sup> Alain de Carvahlo, coureur professionnel. *L'Equipe magazine*, n°73, 27 juin 1981, p. 24.

<sup>62</sup> Marc, 27 ans, professionnel depuis neuf ans.

<sup>63</sup> C'est ce qu'exprime par exemple Florent Brard, coureur professionnel, à propos de la dernière réforme mise en place par l'UCI (le Pro Tour) : « Le Pro Tour a été installé dans la précipitation en concertation avec les organisateurs de courses, les équipes... mais sans les coureurs. Notre avis n'a pas été pris en compte. [...] L'UCI, pour l'instant a imposé son règlement à tout le monde. Jamais les coureurs n'ont été acteurs, écoutés ou entendus ». *La France Cycliste*, n°2194, mai/juin 2005.

syndicale ? Quelles en sont les limites ?<sup>64</sup> Bien que des formes de mobilisations collectives existent dans le sport professionnel, il semble que leurs conditions d'émergence et de développement soient intimement liées aux processus de professionnalisation particulier des différentes disciplines sportives. Egalement, si le secteur du sport professionnel est certainement le plus structuré en termes d'acteurs capables de porter un discours et un argumentaire social et/ou patronal, il est dans le même temps celui qui impose des conditions professionnelles d'existence qui se posent comme un frein à un véritable engagement militant, mais aussi celui où la condition de travailleur à part entière est certainement la plus fortement déniée. Il apparaît ainsi que les actions collectives qui peuvent être engagées par les sportifs sont le plus souvent perçues comme des épiphonèmes dans le paysage social tant leurs légitimités ne semblent pas aller de soi. Lors du mouvement de grève annoncé par les footballeurs en mai 2008 pour s'opposer à la volonté des présidents de club de devenir majoritaires au conseil d'administration de la Ligue, Bernard Laporte (alors secrétaire d'Etat au sport) commentait ainsi : "On fait du sport, on vit de notre passion, eux en plus gagnent beaucoup d'argent. Sincèrement, dans la conjoncture actuelle, cela ferait désordre que des joueurs de football fassent grève"<sup>65</sup>. Erigés ainsi par les « gardiens du temple » comme des ambassadeurs de la France qui se doivent d'être exemplaires, les sportifs en deviennent par là même des êtres privés de toute conscience militante ou politique. On ne peut ignorer les conséquences de cette forme d'apolitisme historiquement construit par le monde sportif<sup>66</sup> sur les conditions par lesquelles les contestations des sportifs et leur organisation sont pensées dans cet univers. A ce titre, il convient d'interroger plus profondément les paradoxes et difficultés qui persistent encore aujourd'hui pour les sportifs dès lors qu'il s'agit de faire valoir leurs droits et de défendre leur statut. Faire cela permettra d'identifier les processus à l'œuvre dans la définition des règles du travail sportif et la place de l'acteur syndical dans cette définition.

---

<sup>64</sup> Nous menons actuellement une enquête en ce sens avec Marc Falcoz (LERP, JE, Université de Reims Champagne Ardennes).

<sup>65</sup> [http://www.lemonde.fr/sport/article/2008/10/05/une-greve-des-footballeurs-francais-ferait-desordre-selon-bernard-laporte\\_1103258\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2008/10/05/une-greve-des-footballeurs-francais-ferait-desordre-selon-bernard-laporte_1103258_3242.html)

<sup>66</sup> DEFRANCE, Jacques. 2000. *op. cit.*